Bulletin de veille n° 50

Déchets

Mai 2022

Objectifs :

- Avoir une visibilité sur la mise en place et le développement des filières de recyclage des déchets (DEEE, VHU, BTP, meubles, navires plus particulièrement)
- Connaître les perspectives de développement de la valorisation des déchets organiques (méthanisation, compostage, déchets agricoles…)
- Développer des mesures de prévention adaptées aux nouvelles filières de recyclage et de valorisation des déchets
- Suivre l'évolution du cadre réglementaire

La validation des informations fournies (exactitude, fiabilité, pertinence par rapport aux principes de prévention, etc.) est du ressort des auteurs des articles signalés dans la veille. Les informations ne sont pas le reflet de la position de l'INRS.
Les liens mentionnés dans le bulletin donnent accès aux documents sous réserve d'un abonnement à la ressource.

Table des matières

Sommaire

DEEE **3**
- *Actualités* *3*
- *Réglementation* *4*

Méthanisation **4**
- *Actualités* *4*

VHU **6**
- *Actualités* *6*

BTP
- *Actualités* *6*
- *Réglementation* *6*

DASRI **7**
- *Réglementation* *7*

Gestion des déchets **8**
- *Actualités* *8*

DEEE

• Actualités

Equipements électriques : les derniers agréments des éco-organismes sont publiés
Actu-Environnement – 25 mars 2022
Lien
Le 23 mars, sont parus au Journal officiel deux arrêtés qui complètent et viennent clore le dossier des agréments des éco-organismes de la filière de responsabilité élargie du producteur (REP) des équipements électriques et électroniques (EEE). Le premier texte prolonge jusqu'au 31 décembre 2027 l'agrément d'ecosystem pour les EEE professionnels et le second celui d'Ecologic pour les EEE ménagers. Comme les précédentes prolongations, les deux arrêtés prévoient qu'un examen des éléments...

Dastri organise la collecte des déchets de soins avec électronique
Environnement Magazine – 22 mars 2022
Lien
Pompes patch à insuline, capteurs et transmetteurs du système de mesure en continu du glucose Dexcom... Les déchets issus des dispositifs médicaux perforants et connectés associant composants électriques ou électroniques et piles, seront désormais pris en charge par l'éco-organisme Dastri.

Ecosystem vise la collecte de 4,8 millions de tonnes d'équipements électriques et électroniques d'ici 2027
Environnement Magazine – 30 mars 2022
Lien
L'éco-organisme en charge de l'allongement de la durée de vie des équipements électriques et électroniques « ecosystem » obtient le renouvellement de son agrément jusqu'en 2027 pour les équipements ménagers, professionnels et les lampes. Parmi les objectifs fixés dans la feuille de route, l'atteinte de 2 millions de réparations supplémentaires pour les six prochaines années.

Dossier Gestion des DEEE : l'avènement du réemploi.
Lien
Techniques de l'ingénieur – mars 2022
Les DEEE, déchets d'équipements électriques et électroniques, font aujourd'hui l'objet d'une attention particulière. En effet, les constructeurs et utilisateurs de ces appareils sont responsables de l'ensemble de leur cycle de vie. Un paradigme qui a poussé les acteurs de la gestion des DEEE à exploiter de nouvelles pistes de valorisation pour ces derniers.

Enquête. La filière des DEEE ferraille avec les déchets métalliques
Environnement Magazine – 7 avril 2022
Lien
Avec un taux de collecte d'environ 50 % côté ménager et 25 % côté professionnels, la filière de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) est encore loin de l'objectif de 65 % fixé au niveau européen. Près de 450 000 tonnes de DEEE échappent en effet chaque année à la filière agréée. Explications.

Equipements électriques et électroniques : données 2020
Ademe
Lien
Ce rapport présente la situation de la filière Equipements électriques et électroniques (EEE) en France en 2020 et fournit un certain nombre de données issues du Registre des producteurs d'équipements électriques et électroniques (EEE)

Piles et accumulateurs : données 2020
Ademe
Lien
Le présent rapport dresse un état des lieux de la filière des piles et accumulateurs en France en 2020 sur la base des éléments recueillis via la plateforme des Système déclaratifs des filières REP (SYDEREP), complétés de données provenant des acteurs de la filière.

• Réglementation

4 arrêtés du 4 mars 2022 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2021 portant agrément d'un éco organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques.

Quatre arrêtés du 4 mars 2022 prolongent les agréments des sociétés Ecosystem, Ecologic et Soren jusqu'au 31 décembre 2027.

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045331792
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045331805
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045331817
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045331829

Méthanisation

• Actualités

Gaz verts : la méthanisation trace sa route en toute discrétion
Actu-Environnement – 3 février 2022
Lien
Atteindre les objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie avec un an d'avance : c'est l'exploit réalisé par la filière du biométhane. Cette énergie renouvelable discrète s'apprête bel et bien à faire son entrée dans la cour des grands.

La méthanisation, une « chance pour la France »
Environnement Magazine – 16 février 2022
Lien
France gaz renouvelables appelle les candidats à tenir compte de la place des gaz renouvelables dans le mix énergétique français. L'association propose cinq grands chantiers en faveur du développement des gaz renouvelables pour saisir cette « chance pour la France ».

Une technologie brevetée pour conserver les biodéchets
Environnement Magazine – 24 février 2022
Lien
Aujourd'hui, le potentiel énergétique des biodéchets est sous-employé faute de solutions de stockage spécifiques à ce type de déchets. Face à cela, la jeune société Bio Tank a mis au point un matériel de collecte qui permet de limiter les transports, de supprimer les nuisances et de conserver le pouvoir méthanogène des biodéchets.

L'État allège les coûts de raccordement des installations de méthanisation
Environnement Magazine – 16 mars 2022
Lien
Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, relève de 40 % à 60 % le niveau de prise en charge des coûts de raccordement des installations de production de biométhane aux réseaux de gaz naturel.

Une future unité de biométhanisation sur le port de Gennevilliers
Environnement Magazine - 23 mars 2022
Lien
Le Syctom (syndicat spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets ménager en Île-de-France) et le Sigeif (syndicat d'énergie) sélectionnent Paprec pour la conception et l'exploitation de la future unité de méthanisation des biodéchets des ménages franciliens. D'une capacité de 50.000 tonnes, l'usine installée sur le port de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) générera à partir de 2025 du biogaz injecté dans le réseau francilien et du fertilisant agricole.

Le gouvernement liste les déchets compostables admis en collecte avec les biodéchets
Environnement Magazine – 28 mars 2022
Lien
Le ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Agriculture dévoilent dans un arrêté la liste des emballages et déchets compostables, méthanisables et biodégradables pouvant faire l'objet d'une collecte avec les biodéchets.

BelEnergia implante sa première unité de méthanisation en France
Recyclage et Récupération – 29 mars 2022
Lien
BelEnergia, spécialiste des énergies renouvelables, vise à développer un vaste réseau d'installations de valorisation des biodéchets en France. Celle-ci entend traiter 300.000 tonnes de biodéchets par an « pour combler le retard » de la France en matière de valorisation des biodéchets.

Méthanisation : l'impact des digestats sur les sols est à l'étude
Actu-Environnement – 31 mars 2022
Lien
Les premiers résultats de deux études sur l'impact des digestats de méthanisation sur les sols ont été présentés lors des récentes JRI 2022 du club biogaz de l'ATEE. Leurs conclusions sur la microbiologie et la stabilité des sols sont rassurantes.

Méthanisation : une charte de bonnes pratiques d'approvisionnement pour une compétition « raisonnable »
Actu-Environnement – 1er avril 2022
Lien
Les signataires d'une nouvelle charte, acteurs de la filière du biométhane, se sont réunis lors du salon Bio360 2022, à Nantes, pour s'accorder sur les principes d'un marché de l'approvisionnement « vertueux et raisonné ».

Démarrage de la plus importante unité de production de biométhane de France
Environnement Magazine – 1er avril 2022
Lien
L'une des plus grandes unités de production de biométhane en Europe se met en route à Claye-Souilly (Seine-et-Marne). Développée par Veolia et Waga Energy, cette unité produira près de 120 GWh de gaz renouvelable par an.

CVE Biogaz acquiert le spécialiste de la collecte des biodéchets Ecovalim
Environnement Magazine – 12 avril 2022
Lien
Cette acquisition permet à CVE Biogaz d'intégrer la spécialité de collecte des biodéchets et de devenir le « seul acteur indépendant » maîtrisant l'ensemble de la chaîne de valeur au niveau national.

Biométhane : le ministère de l'Écologie lance les premiers appels d'offres
Actu-Environnement – 29 avril 2022
Lien
Attendus depuis l'adoption de l'actuelle Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), les premiers appels d'offres consacrés aux projets de production de biométhane sont maintenant lancés. « C'est un vrai signal positif adressé à la filière », se réjouissent l'Association française du gaz (AFG), le Syndicat des énergies renouvelables (SER) et le club biogaz de l'Association technique-énergie-environnement (ATEE) dans un communiqué.

Weltec Biopower présente ses procédés de méthanisation au salon IFAT, à Munich
Environnement Magazine – 28 avril 2022
Lien
Du 30 mai au 3 juin, au cours du salon des technologies environnementales IFAT de Munich, Weltec Biopower fera la démonstration de ses procédés de méthanisation destinés à l'industrie et aux collectivités en charge de l'assainissement.

VHU

• Actualités

VHU : les règles de la future filière de responsabilité élargie du producteur sont soumises à consultation
Lien
Un projet de décret fixe les règles de la REP VHU et, notamment, son périmètre et les obligations faites aux acteurs. Il prévoit aussi une sortie du statut de déchet des pièces réutilisables et la résorption du stock historique ultramarin.

BTP

• Actualités

Déchets du bâtiment : le cahier des charges de la filière REP soumis à consultation.
Actu-Environnement – 26 avril 2022
Lien
La consultation sur le cahier des charges de la filière REP des déchets du bâtiment est ouverte. Le document précise les objectifs de recyclage et de valorisation, ainsi que la mise en œuvre progressive de la filière.

• Réglementation

Arrêté du 21 décembre 2021 fixant les critères de sortie du statut de déchet pour les aménagements constitués de déblais de terres naturelles excavées et gérées au sein d'un grand projet d'aménagement ou d'infrastructure.

Lors de grands projets d'aménagement, d'importants volumes de terres naturelles sont excavés mais ne peuvent être réutilisés pour d'autres projets, faute de demande suffisante ou en raison de la distance à parcourir.
Afin que ces terres excédentaires fassent l'objet d'un aménagement sur le site du projet, un arrêté du 21 décembre 2021 fixe les critères de sortie du statut de déchet pour les aménagements constitués de déblais de terres naturelles excavées sur le site d'un grand projet d'aménagement ou d'infrastructure.
Remarque : sont concernés les projets d'aménagement ou d'infrastructure déclarés d'utilité publique et soumis à autorisation environnementale et à évaluation environnementale systématique.

Les déblais de terres naturelles cessent d'être des déchets lorsque la totalité des critères suivants sont satisfaits :

- la personne réalisant le grand projet d'aménagement ou d'infrastructure décrit, dans le dossier de demande d'autorisation environnementale, les conditions dans lesquelles elle gère les terres naturelles excavées, de nature à justifier qu'elles ne soient plus considérées comme des déchets ;
- les déchets répondent à la définition de déblais de terres naturelles établie dans la section 1 de l'annexe I : ils ne proviennent pas d'un site et sol pollués, répondent aux critères d'admission en installations de stockage de déchets inertes définies par l'arrêté du 12 décembre 2014, etc. ;
- le dépôt des déblais de terres naturelles satisfait aux critères établis dans la section 2 de l'annexe I ;
- les déblais de terres naturelles sont gérés sur le site du grand projet d'aménagement ou d'infrastructure dans les conditions définies par l'autorisation environnementale du projet ;
- la personne réalisant le grand projet d'aménagement ou d'infrastructure applique un système de gestion de la qualité conforme à l'arrêté ministériel du 19 juin 2015 ;
- après sa réalisation, l'aménagement constitué de déblais de terres naturelles fait l'objet d'une inspection finale par l'autorité compétente pour contrôler l'application des dispositions de l'autorisation environnementale ;
- les terres naturelles doivent être identifiées par un numéro unique et la zone d'excavation est référencée. Les informations prévues par l'arrêté du 31 mai 2021 sont renseignées dans le registre national des déchets ;

- des procédures de caractérisation, des analyses et des contrôles sont réalisés par le personnel compétent et par un tiers, conformément à la section 3 de l'annexe I. Une attestation de conformité, conforme à l'annexe II, est établie pour chaque lot de déblais et de terres naturelles.

Remarque : un personnel compétent est un personnel ayant reçu une formation en matière de gestion de déchets et de gestion des sites et sols pollués. Il est employé par la personne réalisant le grand projet d'aménagement ou d'infrastructure, ou par un tiers sous contrat de prestation avec la personne réalisant le grand projet d'aménagement ou d'infrastructure.
S'il existe un doute sur la nature ou la composition des déblais de terres naturelles que des analyses complémentaires ne permettent pas d'écarter, le personnel compétent l'oriente vers une installation de gestion de déchets autorisée à le recevoir. Les déblais de terres naturelles ayant fait l'objet des analyses et contrôles sont entreposés distinctement des autres matériaux gérés sur le site, avant leur dépôt.

- l'exploitant doit mettre en œuvre un système de gestion de la qualité, ainsi qu'un contrôle par un tiers accrédité.

Les documents permettant de démontrer le respect de ces dispositions sont conservés par la personne réalisant le grand projet d'aménagement ou d'infrastructure, pendant dix ans.

DASRI

• Réglementation

Arrêté du 22 avril 2022 modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant en application de l'article R. 1335-8-1 du code de la santé publique la liste des pathologies conduisant pour les patients en autotraitement à la production de déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants.

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045654062

La liste des pathologies dont le traitement médicamenteux conduit, pour les patients en autotraitement, à la production de déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) perforants est complétée par un arrêté du 22 avril 2022 à compter du 1er juillet 2022.

Une liste d'une vingtaine de pathologies est fixée par l'annexe de l'arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R. 1335-8-1 du code de la santé publique.
Les pathologies suivantes sont ajoutées :
- achondroplasie ;
- amylose à transthyrétine ;
- asthme sévère ;
- dermatite atopique modérée ;
- épisode de purpura thrombotique thrombocytopénique acquis (PTTa) conjointement à un traitement par échanges plasmatiques et par immunosuppresseurs ;
- hypertension artérielle pulmonaire idiopathique ou héréditaire ;
- hypoparathyroïdie ;
- hypophosphatasie ;
- hypophosphatémie liée à l'X ;
- maladie de Willebrand ;
- maladies chroniques inflammatoires de l'intestin (rectocolite hémorragique et maladie de Crohn) ;
- neutropénies et incidence des neutropénies fébriles chez les patients adultes traités par une chimiothérapie cytotoxique pour une pathologie maligne (à l'exception des leucémies myéloïdes chroniques et des syndromes myélodysplasiques) ;
- phénylcétonurie ;
- polypose naso-sinusienne ;
- psoriasis.

Par ailleurs, la pathologie « Ostéoporose post-ménopausique grave » est remplacée par « Ostéoporose ».

Arrêté du 21 avril 2022 portant agrément du Laboratoire national de métrologie et d'essais pour la délivrance des attestations de conformité des appareils de prétraitement par désinfection des déchets d'activités de soins à risques

infectieux et assimilés

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045654053

Les appareils de prétraitement par désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) doivent disposer d'une attestation de conformité au regard des essais prévus par la norme NF X 30-503:2016. Elle est délivrée par un organisme agréé par le ministre chargé de la santé, avant leur mise sur le marché.

Le Laboratoire national de métrologie et d'essais est agréé pour délivrer des attestations de conformité en vue de la mise sur le marché de ces appareils pour une durée de 5 ans.

Gestion des déchets

• Actualités

Déchets chiffres-clés : L'essentiel 2021
Ademe
Lien
La présente synthèse L'essentiel 2021 fait état des évolutions récentes et propose un panorama du secteur des déchets depuis la consommation de matières, la prévention, la gestion des déchets (collecte et traitement), jusqu'au financement du service public de prévention et de gestion.

Réduire les produits chimiques dans les déchets
Recyclage Récupération – 9 mai 2022
Lien
Les députés européens planchent sur ce sujet délicat de la présence plus ou moins marquée de produits chimiques dans les déchets. À la suite d'un débat qui s'est tenu le 2 mai dernier, le Parlement a adopté mardi 3 sa position de négociation sur les nouvelles règles relatives aux polluants organiques persistants (POP) ainsi qu'à la gestion des déchets en contenant par 506 voix pour, 68 contre et 49 abstentions.

Sources surveillées

- **Techniques et scientifiques**

Actu Environnement : http://www.actu-environnement.com/

Ademe : http://www.ademe.fr/

Cercle National du Recyclage : http://www.cercle-recyclage.asso.fr/

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement : http://www.developpement-durable.gouv.fr/

Revues

Environnement Magazine
Environnement & Technique
Journal de l'Environnement http://www.journaldelenvironnement.net/
Recyclage récupération

- **Juridiques**

. ***Sources officielles***

JO français http://www.legifrance.gouv.fr/abonnement.do (abonnement) ou http://www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do (dernier Jo publié)

JOUE séries L et C (sur Eur-lex) http://eur-lex.europa.eu/JOIndex.do?ihmlang=fr

Bulletin officiel de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/

Lettre d'information du Sénat : http://www.senat.fr/newsletter/senat_lettre/Abonnement_Inscrire_form.php

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie : consultations publiques, lettre hebdomadaire http://www.developpement-durable.gouv.fr/

Commission européenne /environnement (en anglais) http://ec.europa.eu/environment/waste/index.htm

. Autres sources

Newsletter Editions législatives (accès abonné sur Interligne) – Sécurité et conditions de travail, Environnement et nuisances : http://www.editions-legislatives.fr/portailel/newsletteredit.do

Actu-environnement.com, lettre de Cogiterra : http://www.actu-environnement.com/ae/newsletter/inscr_newsletter.php4

Le Journal de l'environnement. Mon alerte Fil juridique : http://www.jouraldelenvironnement.net

Droit de l'environnement. Mensuel. Victoires Editions